



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012**

## **du Département des Infrastructures et des Ressources Humaines**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## Accueil de jour des enfants

---

La mission d'autorisation et de surveillance de l'accueil des enfants hors de leur milieu familial est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et désormais confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants. Ce dernier a été créé suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature et rattaché au Département des infrastructures et des ressources humaines dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012. En tant que nouvelle entité stratégique, l'Office a repris toutes les missions du Service de protection de la jeunesse dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

A fin 2012, on dénombre 568 structures d'accueil collectives soumises au régime d'autorisation et de surveillance de l'Office qui a, en outre, accompagné et supervisé l'activité de quelque 29 structures de coordination d'accueil familial de jour.

## Personnel de l'Etat

---

Plusieurs résultats concrets ont vu le jour en termes de promotion de l'Etat employeur, tant à l'interne qu'à l'externe. Fort d'un concept d'accueil des nouveaux collaborateurs, l'Etat vise une fidélisation et une intégration optimale des nouveaux arrivants. Par ailleurs, le souhait de promouvoir l'image de l'Etat à l'externe s'est traduit, entre autres mesures, par sa participation active à plusieurs salons en vue de valoriser son attractivité auprès des jeunes.

## Routes

---

L'année 2012 a été marquée par deux inaugurations importantes. La route H144, extension du réseau cantonal reliant Chablais vaudois et valaisan, a ainsi été mise en service au terme d'un chantier reconnu comme particulièrement efficace dans la prise en compte de l'environnement et l'intégration paysagère. La route du Col des Mosses a, elle, été ouverte au trafic des 40 tonnes. Là également, des solutions innovantes ont permis de réduire la durée des travaux et d'augmenter la durabilité de la rénovation.

Enfin, la généralisation de nouveaux équipements de protection a permis d'améliorer la sécurité des collaborateurs en charge de l'entretien et de l'exploitation. Du côté de la sécurité des usagers, un inventaire des glissières présentes sur le réseau cantonal a été réalisé et a permis de déterminer les tronçons présentant le plus grand besoin de rénovation.

## Transports publics

---

La halte CFF de Prilly-Malley a été inaugurée en juin 2012, dans le respect du calendrier prévu. Desservie par le trafic régional, elle se situe au centre d'une zone appelée à connaître un développement urbanistique important. Au chapitre des développements de la mobilité à venir, le tram t1 Lausanne-Renens a, lui, été mis à l'enquête en 2012. Mesure centrale du PALM de première génération, il s'inscrit dans un réseau de bus de l'agglomération fortement remanié.

Entré en vigueur en décembre 2012, le nouvel horaire 2013 a représenté un changement important, mais aussi une amélioration pour bon nombre de passagers, avec notamment la mise en service de nouvelles rames sur les lignes RegioExpress.

En janvier 2012, le Conseil fédéral a publié son message sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Les projets retenus pour le développement du rail concernent fortement la Suisse romande et tiennent largement compte des objectifs de la convention-cadre de préfinancement signée par les cantons de Genève et de Vaud pour augmenter la capacité des trains.

L'année a également été marquée par la réorganisation de la CGN, passée en mains des cantons. Le canton de Vaud a également décidé d'investissements importants pour la rénovation du chantier naval d'Ouchy et la rénovation de bateaux.

## Informatique

---

Les citoyens disposent dorénavant d'un nouveau mode d'accès à certaines prestations grâce à l'ouverture du portail en ligne de l'administration. Celui-ci représente une étape importante de réalisation de la stratégie e-VD du Conseil d'Etat, dont l'organisation a été renouvelée pour un fonctionnement optimal.

Le centre de traitement des données (data center) de l'Etat de Vaud a été inauguré en avril. Construit selon des normes écologiques strictes, il permet des économies énergétiques importantes et a permis de terminer le rapatriement des serveurs informatiques de Berne à Lausanne.

## Développement durable

---

La conception du programme de législature 2012-2017 par le Conseil d'Etat a été l'occasion de renouveler son engagement en faveur du développement durable et à ce titre, 2012 a été une année riche en projets. Trois exemplaires de Jalons ont été publiés au cours de l'année, notamment au sujet de la durabilité au Service des routes ou du bilan CO<sub>2</sub> et développement durable de l'administration cantonale vaudoise. L'Etat s'est également donné les moyens de sensibiliser et inciter les institutions vaudoises dans ce sens au travers de la diffusion d'un nouveau guide intitulé « Actions pour la durabilité des communes », axé sur la pratique et fort de septante exemples d'actions concrètes.

## **Marchés publics**

---

Le Secrétariat général a organisé au cours de l'année de nombreuses formations sur les marchés publics. Il a également appuyé et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans leurs démarches.

Au cours de l'année 2012, 28 entreprises ont été sanctionnées pour travail au noir et 105 ont reçu un courrier d'avertissement.

## **Information sur le territoire**

---

Un certain nombre d'événements significatifs ont marqué l'année 2012, à commencer par la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) adoptée par le Grand Conseil en mai 2012 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour rappel, celle-ci régit le traitement des géodonnées de base du canton et des communes, définit les compétences applicables à cet effet et régit le domaine de la mensuration officielle.

## 61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

## Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

## 61.2 Ressources humaines

---

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

---

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Cheffe du département.
- Services et offices du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

## 61.3 Informatique

---

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DIRH](#), [DSI](#)

## 61.4 Finances

### 61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

### Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Développement d'un système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DIRH.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

## 61.5 Activités spécifiques

### 61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

### Descriptif

#### Développement durable

- Assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

#### Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

#### Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.



## 61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

### Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

**Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)**  
**Secrétariat général (SG-DIRH)**  
**Evénements marquants, évolutions significatives**

Au SG, l'évènement marquant de l'année 2012 a été l'arrivée de la nouvelle cheffe de département, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, accompagnée de deux collaborateurs personnels qui se partagent leur poste. Dans ce contexte, le SG s'est agrandi avec l'intégration de l'Unité des opérations foncières (UOF), précédemment rattachée au SIPAL. A noter aussi le rattachement administratif au SG de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et de l'Unité de conseil et appui en management et organisation (UCA). Enfin, le SG fonctionne désormais avec un département modifié, augmenté du SPEV et diminué du SIPAL.

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DIRH, le secrétariat général a participé à plusieurs projets, tant au sein des COPIL que dans les groupes de projet.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

## Objectifs généraux et transversaux

---

Le SG a finalisé la loi sur la géoinformation (LGéo-VD), adopté par le Grand Conseil le 8 mai 2012, et son règlement d'application (RLGéo-VD), adopté par le Conseil d'Etat le 28 novembre 2012.

## Appui à la conduite du département

---

Outre sa mission générale d'appui à la cheffe de département et de coordination, de suivi et d'appui des travaux des services, le SG a conduit les projets spécifiques suivants :

- organisation de la Conférence romande des directeurs des travaux publics, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin, qui réunit les Conseillers d'Etat latins en charge des travaux publics, ainsi que leurs principaux cadres ;
- appui au chef de département et au SM dans la conduite du dossier de la CGN, jusqu'à la restructuration votée par l'AG le 16 mai 2012 ; communication sur les grands projets du département ;
- reconstruction du Parlement, axes forts de transports publics urbains, cyberadministration, nouvel horaire de trains 2013 et nouvelle route H144 ;
- appui à l'intégration dans leur fonction des trois nouveaux responsables RH des services du département, engagés fin 2011 et en avril 2012 ;
- coordination de 12 séances de restitution des résultats de l'enquête de satisfaction effectuée en 2011.

## Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

---

Dans ce cadre, le SG a :

- modifié le règlement du 7 juillet 2004 d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics afin d'y introduire notamment la notion de mandats d'études parallèles et de conférer à la plateforme internet simap le rôle d'organe officiel de publication en matière de marchés publics ;
- organisé, de concert avec la Commission fédérale de la concurrence, une conférence sur les cartels de soumission ;
- accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : 147 réponses écrites ;
- accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs ;
- poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (28 en 2012), une décision formelle d'avertissement, ainsi qu'en adressant des courriers d'avertissement (105) ;
- obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral concernant une amende infligée à un soumissionnaire dont le sous-traitant a occupé des travailleurs au noir.

## Elaboration du budget et centralisation de la comptabilité du département - Unité financière départementale (UFD)

---

A côté de ses missions habituelles de gestion budgétaire, de coordination et d'appui, de comptabilité et de vérification des EMPD d'investissement, l'Unité financière du département (UFD) a participé au projet SAP, piloté par le SAGEFI. Elle a aussi poursuivi ses travaux en vue de mettre en place un système de contrôle interne (SCI). L'appui apporté par les collaborateurs de l'UFD aux collaborateurs administratifs des entités et service nouvellement rattachés, dès le 1<sup>er</sup> juillet, au SG, respectivement au département, est également à relever.

## Traitement des demandes de permis de construire et gestion de la circulation des dossiers au sein de l'ACV - CAMAC

---

Pour l'année 2012, la CAMAC a rempli sa mission prioritaire en traitant les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que les dossiers internes pour le compte des services de l'ACV, soit en particulier :

- 5010 dossiers de demande de permis de construire, en augmentation de 5.1% par rapport à l'année 2011 ;
- 810 dossiers internes à l'ACV, en augmentation de 3.0% par rapport à l'année 2011.

Outre ses missions habituelles de gestion de dossiers, la CAMAC a :

- participé à la réorganisation du secrétariat du SG ; les processus CAMAC du secrétariat ont de ce fait pu être revus et optimisés ;
- finalisé l'étude et les spécifications du nouveau questionnaire général de demande de permis de construire et mis en oeuvre la phase de réalisation, en collaboration avec la DSI ;
- œuvré à la mise en place d'un outil de reporting pour les dossiers de demande de permis de construire;
- mis en place un abonnement d'information gratuit sur les demandes de permis de construire dans un périmètre déterminé ;
- mis en place le COPIL DACAR afin de développer les applications informatiques et les synergies entre services, en vue de l'intégration à la cyberadministration.

## Opérations foncières

---

- En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'Unité des opérations foncières (UOF) a notamment traité les opérations suivantes :
- acquisition du bâtiment de l'IDHEAP pour le compte du SIPAL et de l'UNIL pour un montant d'environ CHF 13 millions ;
- Acquisition d'environ 3,7 hectares de terrains pour la création de logements abordables sur les communes de Lutry et Belmont-sur-Lausanne, sur le tracé de l'ancienne bretelle autoroutière dite de la Perraudettaz, pour un montant d'environ CHF 5 millions ;
- vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud pour un montant d'environ CHF 10 millions, dont la cure des Boverattes à Pully et l'ancienne bibliothèque des pasteurs à Lausanne ;
- réalisation de 38 expertises avec la Commission Cantonale Immobilière (CCI), dont plusieurs objets conséquents concernant le DSAS.

## Suivi des mesures SIMPA

---

No	Intitulé	Statut	Commentaires
147	Amélioration de la coordination des procédures d'autorisation de construire	terminé	procédures dépendantes du SG-DIRH mises en places dans le portail cyber : procédures CAMAC
148	Simplification de la procédure d'immatriculation des bâtiments	terminé	mesure terminée avec l'adoption de la Lgeo par le Grand Conseil



## **68.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## 68.1 Exécution de la mensuration officielle

### 68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

#### Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

## 68.2 Données de la mensuration officielle

### 68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

#### Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.



## **68.3 Système d'information sur le territoire**

---

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

### **Descriptif**

---

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Le projet de **loi cantonale sur la géoinformation** (LGéo-VD) a été adopté par le Grand Conseil le 8 mai. Le règlement d'application (RLGéo-VD) a été adopté par le Conseil d'Etat le 28 novembre. La loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, simultanément à la nouvelle loi sur le Registre foncier (LRF).

Afin d'encourager la **formation**, l'OIT a activement participé à la manifestation des 100 ans de la mensuration officielle suisse le 12 mai à la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains. Cette manifestation a permis de sensibiliser de nombreux écoliers de 8<sup>ème</sup> et de 9<sup>ème</sup> année à ce domaine d'activité. Un dossier pédagogique décrivant les bases de cette activité a pu être distribué à plus de 2'000 élèves.

Sur la base du plan cantonal de réalisation de la mensuration officielle, une **convention-programme** liant la Confédération au Canton a pu être signée pour la période 2012-2015 avec la direction fédérale des mensurations. Cette convention garantit le versement d'indemnités fédérales pour plusieurs projets conduits par l'OIT.

En 2012, une partie importante des ressources de l'Office a été allouée au **projet de couverture complète du territoire** par des données issues de la mensuration officielle. Les données obtenues par numérisation simplifiées sont désormais centralisées dans une base de données ad-hoc. Elles sont mises à jour par l'OIT sur la base des dossiers transmis par les géomètres conservateurs. En près de 3 ans, ce projet permettra de couvrir près de 9% de la surface du territoire cantonal au standard officiel et 6% au standard de numérisation simplifiée.

*Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée :*

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Avanc\\_BDCO\\_A0.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Avanc_BDCO_A0.pdf)

*Disponibilité des données issues de numérisations simplifiées dans le cadre du projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle :*

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Synoptique\\_Avancement\\_NPCS\\_Color.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Synoptique_Avancement_NPCS_Color.pdf)

Les adjudications de nouvelles entreprises de **premier relevé** se sont poursuivies en 2012. Des bureaux privés ont participé à la préparation d'entreprises mises en soumission. Quatre entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres.

La saisie du **thème adresses** dans la base de données cadastrales officielle (BDCO) s'est poursuivie et le thème complet est désormais disponible pour plus d'une soixantaine de communes.

Dans le cadre de la **mise à jour permanente** (mutations foncières, immatriculations de bâtiments), l'OIT a vérifié et intégré plus de 3'000 dossiers de mutations dans la BDCO. Le nombre de dossiers traités augmente donc une nouvelle fois de manière significative. Depuis 2004, cette croissance est régulière et le nombre de dossiers a augmenté de près de 46%.

Les coordonnées de **points de triangulation** (PFP2) ont été revues partout où le contexte le permettait afin de préparer le passage au **nouveau cadre de référence MN95**. Une attention particulière a été apportée au rattachement altimétrique à partir des points fixes altimétriques (PFA). Les PFP continueront d'être liées aux PFA au cours des prochaines années et les altitudes de PFA2 seront vérifiées et adaptées en cas de besoin. Cette opération permettra de fournir des points de référence précis et fiables pour l'ensemble des travaux de mensuration et la collecte de nombreuses autres géodonnées.

Un projet pilote visant à préparer le renouvellement de la couverture en **données altimétriques LiDAR** a été réalisé sur deux secteurs du canton. Le premier secteur est centré sur la commune de Lausanne (158 km<sup>2</sup>) et le second couvre la Riviera vaudoise (196 km<sup>2</sup>). Cette étude vise à répondre à l'utilisation croissante des données altimétriques LiDAR dans des domaines variés comme l'urbanisme, les dangers naturels ou l'environnement.

Une nouvelle version du **plan de base cantonal** avec nomenclature simplifiée a été mise à disposition du public aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Une version au 1:2'500 est dorénavant disponible pour les communes avec le thème "Adresses de bâtiments" entièrement saisi en BDCO.

La **diffusion des géodonnées** poursuit sa croissance avec une nouvelle augmentation de 6.7% des produits commandés, soit plus de 15'200 géodonnées de base délivrées par l'OIT. Le temps moyen consacré à la préparation des fichiers a encore pu être diminué grâce à l'automatisation des tâches pour la diffusion des produits raster.

Le nombre d'**utilisateurs permanents** (UP) des données de la mensuration officielle a encore progressé en 2012 : Ainsi, 84% des communes du canton disposent d'un contrat UP.

*Carte des communes avec contrat d'utilisateur permanent des données cadastrales :*

[www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Contrat.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Contrat.pdf)

La consultation du guichet cantonal cartographique **GéoPlaNet** ([www.geopolanet.vd.ch](http://www.geopolanet.vd.ch)) s'est stabilisée en 2012. Ce phénomène s'explique d'une part par l'ouverture de plusieurs guichets communaux ou métiers spécifiques aux différents domaines de l'administration cantonale ([http://www.asitvd.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=175&Itemid=183&lang=fr](http://www.asitvd.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=175&Itemid=183&lang=fr)) et, d'autre part, par l'accroissement de l'utilisation des géoservices.

La consultation des **Géoservices** sécurisés connaît une progression nettement plus rapide qu'en 2011. Le volume de données diffusées a été multiplié par 6 en 2012, malgré une faible croissance du nombre d'utilisateurs enregistrés. Ceci démontre une utilisation toujours plus régulière de ce type de service. Une vingtaine d'utilisateurs permanents exploitent dorénavant des géoservices couvrant près de 200 communes.

La mise en conformité du **registre cantonal des bâtiments** (RCB) avec la base de données cadastrale officielle s'est poursuivie.

Les **fusions de communes** de janvier 2012 et les préparatifs de la fusion de janvier 2013 ont nécessité des ressources significatives à l'OIT. Un plan d'action a été établi avec le détail de l'ensemble des opérations nécessaires au rétablissement des données cadastrales, du registre des bâtiments et de l'infrastructure cantonale de données géographiques. Les synoptiques de l'état des communes avant et après fusions sont disponibles sur le site de l'OIT : <http://www.vd.ch/index.php?id=7375>.



### 301.4 Management et organisation

#### 301.4 Management et organisation

---

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

#### Descriptif

---

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)

## Organisation

---

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

Une Charte d'intervention garantit l'indépendance des conseiller-ère-s. Cette dernière fixe le cadre d'intervention des conseiller-ère-s de l'UCA et les modalités d'usage des rapports produits.

Cette Charte sera révisée en 2013 pour tenir compte du changement de positionnement de l'Unité au sein de l'Etat.

## Prestations

---

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP d'assistant-e de projet, l'UCA a en 2012 :

- accompli 17 mandats de conseil (6 toujours en cours) dont 7 ont fait ou feront l'objet d'un rapport - 2 revues, 2 études, 2 évaluations, 8 accompagnements de projets, 2 diagnostics-flash et 1 démarche transversale,
- réalisé 17 interventions consistant en des demandes d'appuis ponctuels (hors mandat),
- cadré 3 demandes de mandats de conseil, dont 2 sont déjà approuvées pour une mise en œuvre en 2013.

Les activités de l'UCA évoluent en fonction des besoins des mandants et les prestations s'adaptent en conséquence. Le portefeuille des mandats 2012 s'est caractérisé par un accroissement des demandes d'accompagnement de projets et par l'émergence de demandes d'évaluation de projets pilotes, de prestations déléguées et de programme.

## Formation

---

Animation d'un cours de 2.5 jours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

5 interventions dans le cadre des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs sur le thème de la simplification administrative.

## Stratégie e-VD

---

Dans la perspective de poursuivre et de stimuler les efforts de simplification initiés dans le cadre de la démarche SimpA, l'UCA a été mandatée par le Conseil d'Etat pour l'élaboration et la rédaction de la stratégie e-VD 2012-2017 en vue du déploiement des prestations électroniques dans le Canton de Vaud.

La stratégie e-VD 2012-2017 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 23 mai 2012. Elle propose, en 6 axes stratégiques, une vision de l'administration électronique et identifie 39 projets prioritaires. Elle fixe le cadre pour exploiter pleinement les potentiels offerts pour les nouvelles technologies de l'information et institue les organes nécessaires à la coordination aux niveaux politique, stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre de ce programme.

Selon la décision du Conseil d'Etat du 5 décembre 2012, l'UCA se voit confier la responsabilité de la présidence de la coordination opérationnelle de la stratégie e-VD en collaboration avec la DSI, le BIC et le SeCRI. Ses missions seront, en conséquence, enrichies par de nouvelles tâches relatives à cette coordination.

## Mémento de l'organisation structurelle

---

5 clés pour repenser la structure de son service

Dans le cadre de sa mission de promotion, d'implantation de méthode de gestion et de diffusion de bonnes pratiques en matière de management et d'organisation, l'UCA a rédigé un mémento qui s'adresse aux responsables de services ou d'entités qui souhaitent disposer d'un guide simple et pragmatique pour la restructuration de leur service ou de leur entité.

## Site intranet

---

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/unite-de-conseil-et-dappui-en-management-et-organisation/>

## Rapports de l'UCA

---

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.



## **61.5 Activités spécifiques**

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

### **Descriptif**

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

## Présentation du Bilan de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat

Tel qu'annoncé à la page 3 du Bilan du Programme de législature du Conseil d'Etat vaudois 2007 - 2012 de janvier 2012, un rapport sur la démarche Agenda 21 devait être disponible au mois de juin.

Ce bilan de l'Agenda 21 2007-2012 comprend deux parties :

- Un rapport illustrant les actions conduites par les services de l'administration ;
- La mise à jour des Indicateurs de développement du canton de Vaud (voir point 2.8) ;
- Publication du Jalons No 12 et [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable).

Le rapport concerne les actions conduites par les services de l'administration cantonale. Aujourd'hui, un certain nombre de services ont pris en compte le développement durable, soit de manière globale, soit de manière ponctuelle en travaillant sur des politiques publiques ou des projets concrets.

Ce bilan met l'accent sur la pluralité d'actions menées et n'a pas pour objectif d'être exhaustif. Qu'il s'agisse de l'analyse de l'ensemble du processus d'élaboration d'un projet d'architecture d'envergure, de l'évaluation de projets avec des outils spécifiques ou de la formation des collaborateurs, les démarches sont nombreuses et très riches

Ces exemples concrets peuvent paraître comme « décousus » tant les problématiques et les secteurs d'intervention sont divers. Tous cependant montrent des liens directs avec l'Agenda 21 et contribuent concrètement à la réalisation de ses objectifs en matière de finances publiques, d'énergie, de climat, d'environnement ou d'égalité des chances.

La collecte des projets présentés a été faite en collaboration avec les services suivants :

- DSE : SG, BEFH, SFFN, SEVEN ;
- DFJC : DGEO ;
- DSAS : SG, SASH, SSP ;
- DINT : SECRI ;
- DINF : SG, SR, SIAL ;
- DEC : SPECO, SAGR, SEPS ;
- DFIRE : ACI, SPEV.

Pour rappel le Conseil d'Etat indique dans l'Agenda 21 que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs retenus :

- La mise en œuvre des politiques publiques dont il a la responsabilité. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable ;
- Celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus.

Pour en savoir plus : le rapport peut être demandé à [viviane.keller\(at\)vd.ch](mailto:viviane.keller(at)vd.ch) - 021 316 73 24

## Intégration de l'Agenda 21 dans le programme de législature 2012 – 2017

L'élaboration du programme de législature 2012-2017 par le Conseil d'Etat durant l'été 2012 a été l'occasion de renouveler son engagement en faveur du développement durable. La démarche Agenda 21 ou de développement durable concerne l'ensemble de la société vaudoise. Le Conseil d'Etat a maintenu ses trois objectifs prioritaires et les a enrichis avec un objectif sur « l'intégration de chacun dans la société et le monde du travail ». Les indicateurs illustrant les objectifs assortis de cibles, à plus ou moins long terme, ont été adaptés et certains indicateurs complètent ceux déjà retenus lors de la précédente législature.

Le cadre cantonal pour la mise en œuvre du développement durable exprime la continuité. Ce sont les départements et les services qui sont responsables de la concrétisation du développement durable. Dans cet esprit, l'Unité de développement durable poursuit la coordination de la démarche « Agenda 21 », agit comme centre de compétence, ressources et d'appui.

Pour en savoir plus : <http://www.vd.ch/autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2012-2017/>

## Rio+20 – Le Canton de Vaud au sein de la délégation suisse

Engagée à favoriser le développement durable depuis 1992 déjà, l'action de la Suisse est ancrée dans la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable. Elle est élaborée et renouvelée conjointement au Programme de législature. L'objectif du Conseil fédéral est de mettre en œuvre le développement durable par le partenariat, dont notamment celui avec les cantons et les communes. C'est dans cet esprit que la Confédération a invité les cantons à participer à la délégation suisse de Rio+20. Le Canton de Vaud a été désigné pour représenter l'ensemble des cantons au sein de cette délégation.

C'est en 2009 que l'Assemblée générale des Nations unies a décidé de la tenue au Brésil en 2012 de la quatrième Conférence des Nations Unies sur le développement durable communément appelée « Rio+20 ». Organisée dans un contexte mondial économique difficile, la Conférence Rio+20 a suscité de nombreuses attentes et espoirs, notamment auprès de la société civile et des pays en développement.

La tenue du Sommet de Rio+20 a permis au monde économique de prendre part aux réflexions conduites et de démontrer sa volonté de prendre ses responsabilités aux côtés des pays engagés et de l'ONU. En effet, un des principaux axes retenus pour la Conférence était l'économie verte dans un contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Pour la première fois, ce sujet a été traité au plus haut niveau politique. La participation forte des milieux économiques à cette conférence est un aspect très positif de Rio+20.

## Agenda 21 et Jalons pour le SR

Le Service des routes qui entretient plus de 1500 kilomètres de routes cantonales et exploite un budget de fonctionnement annuel de 100 millions de francs est particulièrement concerné par le développement durable. Ses impacts sur l'environnement, l'économie et la sécurité des usagers sont indéniables. La prise en compte de la durabilité par ce service n'est pas une préoccupation nouvelle et de nombreux projets sont déjà réalisés ou en cours d'étude. Les engagements pris par la direction du service permettront de renforcer la démarche.

Un Jalons présentant les projets les plus significatifs pour promouvoir la pluralité d'approches en termes de durabilité et inciter les autres acteurs de la construction, et plus particulièrement du génie civil, à poursuivre ces expériences a été publié en février 2012.

En savoir plus : [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable)

## Bilan CO2 et de développement durable des activités de l'administration

Les changements climatiques et l'approvisionnement énergétique sont des thèmes nécessitant un engagement de l'ensemble de la société, dont les collectivités publiques. C'est en phase avec l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique de l'Agenda 21 que les Bilans CO<sub>2</sub> et développement durable (DD) du fonctionnement de l'ACV ont été réalisés. L'objectif de ces deux bilans est de :

- faire un premier état des lieux des impacts de l'administration ;
- de diffuser des informations sur ses engagements et stratégies en faveur de l'environnement, de la société et de l'économie.

Se basant sur des normes et protocoles internationaux, ces deux bilans ont été réalisés par l'Unité de développement durable, en collaboration avec les services compétents (principalement le SIPAL et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)). Ils portent sur les activités de fonctionnement de l'administration :

- gestion du personnel ;
- gestion des bâtiments ;
- déplacements et achats.

L'ensemble des résultats (indicateurs et projets y relatifs) de ce projet est présenté dans un Jalons publié en juin 2012. Pionnier en la matière, le Canton de Vaud est le premier canton suisse à s'être engagé dans un double bilan de ce type. Ce projet exemplaire confirme le rôle moteur de l'Etat de Vaud et stimulera certainement d'autres collectivités et entités parapubliques à initier ce type de démarches.

Pour en savoir plus : <http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/bilan-co2-et-dd/>

## Plateforme CO2

Outre le bilan CO<sub>2</sub> des activités de l'ACV, une plateforme CO<sub>2</sub> a été mise sur pied. Elle a pour objectif d'être un lieu de communication et d'échange d'expériences avec les grandes institutions vaudoises partenaires :

- UNIL ;
- EPFL ;

- CHUV ;
- Ecole Hôtelière de Lausanne ;
- Fédération des hôpitaux vaudois.

Lancée en décembre 2011, les membres de la plateforme CO<sub>2</sub> se rencontrent tous les trois mois. La collaboration se poursuit pour affiner les démarches Bilan CO<sub>2</sub>. A terme, il est prévu d'intégrer de nouveaux partenaires intéressés, à l'instar de communes.

## Un guide pour la durabilité dans les communes

Comme l'affirme le Conseil d'Etat vaudois au sujet de l'Agenda 21 : il ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous. En la matière, la mobilisation des communes, possédant un fort degré de décision dans de nombreux domaines (urbanisme, transport, environnement, etc.), est essentielle. Ainsi, l'Etat doit se donner les moyens de les sensibiliser et les inciter à entamer une démarche de durabilité. Afin de toucher les acteurs concernés, l'Unité Développement durable, en partenariat avec des services de l'administration, a élaboré un guide « Actions pour la durabilité dans les communes ». Il a été diffusé auprès de toutes les communes vaudoises.

Chaque commune agissant de différentes manières en faveur de la durabilité, les objectifs poursuivis par le Guide sont de :

- valoriser les actions déjà réalisées ;
- contribuer à renforcer et de pérenniser les démarches de durabilité entreprises ;
- développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Le Guide est constitué d'un Jalons et d'un recueil de fiches disponibles sur Internet et sous format papier. Le Jalons présente deux façons d'implémenter le développement durable au niveau communal : la mise en œuvre d'un programme de développement durable (Agenda 21) et la concrétisation d'actions spécifiques. C'est cette deuxième piste qui est approfondie dans le recueil à travers la présentation d'environ septante exemples d'actions concrètes existantes.

Pour chaque action, une présentation claire du temps et des ressources nécessaires, ainsi qu'une description des avantages attendus, sont faites. Cela permet à l'utilisateur de cibler les projets étant les plus en phase avec ses propres attentes, besoins et ressources. Axé sur la pratique, l'outil aide les communes, notamment les petites dont les moyens pour mettre en œuvre la durabilité sur le territoire sont réduits, à agir progressivement dans les axes qu'elle juge prioritaires.

Le Guide a reçu un accueil très favorable des communes vaudoises. Pour certaines d'entre elles, il a même été une impulsion décisive dans l'initiation de démarches de durabilité.

Pour en savoir plus : [www.vd.ch/communes](http://www.vd.ch/communes)

## Mise à jour des indicateurs et publication d'un Jalons

Les indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud ont été publiés pour la première fois en décembre 2006 dans la collection Jalons, puis ils ont été régulièrement mis à jour. La fin de la législature a été une opportunité de publier la mise à jour 2012 dans un nouveau numéro Jalons. Ainsi, le chemin parcouru en termes de durabilité entre 2006 et 2012 est mis en perspective. Un tableau synthétique des indicateurs ayant évolué de manière significative permet de prendre conscience et d'être sensibilisé aux enjeux à venir.

Où se situe le canton de Vaud en termes de développement durable? Quel chemin devons-nous parcourir pour maintenir notre qualité de vie? Pour répondre à ce type de questions et faire ressortir les forces et les faiblesses de la société vaudoise, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton en 2006 déjà.

Le système des 90 indicateurs répartis dans 23 thèmes qui sont à la base de ce portrait a été élaboré par l'Unité de développement durable, en partenariat avec l'office StatVD et quatorze services de l'administration. Ces indicateurs visent ainsi à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de développement durable. Ils permettent :

- de comprendre ce qu'est le développement durable ;
- d'assurer son suivi ;
- de constituer une source d'information pour décider quelle direction prendre.

En prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales, ils informent sur la situation en matière d'exploitation du capital manufacturé, du capital naturel, du capital social et du capital humain. En contribuant à la diffusion des objectifs du développement durable, ils conduisent à une meilleure connaissance et à une prise de conscience des citoyens, des acteurs politiques et de l'administration cantonale.

Le canton de Vaud est le premier canton suisse à avoir construit un système d'indicateurs de développement durable. Il s'est basé sur la méthodologie de la Confédération qui a élaboré les indicateurs suisses de développement durable (MONET) dès 2003.

En dernier lieu, les indicateurs-clés du développement durable figurent également dans l'Annuaire statistique du Canton de Vaud.

Pour en savoir plus : [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable)

## Politique d'achats - Achats de vêtements de sécurité

Dès 2012, l'acquisition et la location d'équipements de protection individuelle (EPI) par le Service des routes sont soumises à une évaluation environnementale et sociale. En effet, des critères y relatifs ont été intégrés dans les appels d'offres afin de refléter, dans les critères d'adjudication, cette volonté d'agir en faveur de la durabilité.

La prise en compte du développement durable est basée la contribution du soumissionnaire aux composantes sociale et environnementale du développement durable. Par exemple, est-ce que le soumissionnaire :

- a adopté un code de conduite se référant explicitement aux normes fondamentales de l'OIT et à son programme de mise en œuvre ?
- adhère à une initiative « multi-acteurs » de responsabilité sociale ?

Les autres critères permettent d'évaluer plus finement la qualité technique des produits proposés. Par exemple :

- part de coton biologique/équitable ou part de polyester recyclé pour les textiles ;
- présence de PVC et de plastiques halogénés dans les emballages.

Grâce à cette intégration de nouveaux critères dans ses appels d'offres, le Service des routes s'est donné les moyens d'agir pour promouvoir la durabilité auprès de ses fournisseurs. Les critères environnementaux et sociaux représentent près de 15% des points évalués dans l'attribution du marché

## Mise sur pied de groupes sur les achats responsables

Suite à la formation donnée à la fin de l'année 2011 sur le Guide des achats responsables aux membres de Coord21 et aux collaborateurs de la CADEV, six groupes de travail ont été mis sur pieds. L'objectif est d'approfondir les savoir-faire nécessaires et d'échanger les expériences et bonnes pratiques existantes sur les six thèmes retenus :

- textile ;
- véhicules ;
- fournitures de bureau ;
- produits de nettoyage ;
- papier ;
- informatique.

Le travail et la coordination de ces groupes, qui se réuniront en moyenne trois fois en 2013, sont financièrement soutenus par la Confédération (15'000.-) et par la Ville de Lausanne (10'000.-).





Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)  
Accueil de jour des enfants (OAJE)  
Groupes de prestations



### 28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

## 28.3 Surveillance de l'accueil de enfants hors de leur milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumis à autorisation et surveillance. Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants

Quant à la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour, elle est déléguée, en application de la loi sur l'accueil de jour des enfants, aux communes ou associations de communes.

### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiel de compétences)
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaires
- Autorités communales
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour
- Réseaux d'accueil de jour des enfants
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

**Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)**  
**Accueil de jour des enfants (OAJE)**  
**Evénements marquants, évolutions significatives**

Dans le cadre de la réorganisation des départements, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a décidé de créer un nouvel Office stratégique de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Rattachée au Département des infrastructures et des ressources humaines depuis le 1<sup>er</sup> septembre, cette nouvelle entité stratégique a repris toutes les missions du Service de protection de la jeunesse (SPJ) dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

A fin 2012, ce sont 568 structures d'accueil collectif qui sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. En outre, l'OAJE a suivi et supervisé l'activité des 29 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour les 29 réseaux LAJE à l'heure actuelle.

Par ailleurs, à fin novembre, l'OAJE a emménagé dans ses nouveaux locaux, au chemin de Boston 25, à Lausanne.

**Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)**  
**Accueil de jour des enfants (OAJE)**  
**Projets particuliers et réalisation des objectifs 12**

Depuis l'entrée en vigueur en 2006 de la loi sur l'accueil de jour des enfants, un total de 321 communes sur 339 communes ont adhéré à l'un des réseaux reconnus par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Sur les 18 communes restantes, 12 d'entre elles ont établi une convention de collaboration avec une autre commune ou une association de communes. Ainsi, 99% de la population bénéficie d'un type d'accueil au moins.

La mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants a conduit à la création, à fin 2011, de près de 5000 places intégrées aux 29 réseaux d'accueil reconnus et subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Par ailleurs, pour 2013, les réseaux ont annoncé à la FAJE 883 nouvelles places d'accueil.



**Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)**  
**Service des routes (SR)**  
**Groupes de prestations**  
**62.0 Support**

Gestion et administration du service

### **Descriptif**

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

## **62.2 Etudes, projets**

---

Études, projets, directions des travaux.

### **Descriptif**

---

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

## 62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

### Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

## 62.4 Services

### 62.4 Services

---

Services aux clients

#### Descriptif

---

- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)



#### **Inauguration de la route transchablaisienne H144**

La H144 entre Rennaz (VD) et Les Evouettes (VS) a été inaugurée et mise en service le 8 novembre. Sa réalisation a nécessité la construction de quatre ouvrages d'art importants, issus de concours d'architecture. Lien entre les Chablais vaudois et valaisans, cette nouvelle route apporte une meilleure qualité de vie, la fluidité du trafic et la sécurité des usagers.

La H144 est le fruit d'une large concertation, conduite avec les communes, les agriculteurs et les associations de protection de l'environnement. Elle est exemplaire par son intégration dans le paysage et ses aménagements en faveur de la biodiversité et de la faune. Son coût total de 118 millions de francs se répartit entre la Confédération (66 millions), le Canton de Vaud (45 millions) et le Valais (7 millions).

[www.vd.ch/h144](http://www.vd.ch/h144)

#### **Correction de la Chaudanne et du virage des Rez**

Après la fin des travaux de la H144, c'est au Pays-d'Enhaut que le Service des routes conduit son plus important chantier actuel, pour lequel un décret de janvier 2011 accordait un crédit de 20.4 millions de francs.

Commencée en 2011, la correction du goulet d'étranglement de la Chaudanne, sur la route entre Rossinière et Château-d'Oex, s'est poursuivie en 2012 avec le début de la construction de l'ouvrage d'art principal, le pont au-dessus de la ligne du MOB. Au terme du chantier, ce pont permettra de supprimer le passage à niveau actuel, point problématique de ce tronçon.

Le projet a enchaîné en 2012 une série de travaux lourds, tels que des réfections d'ouvrages existants, un ouvrage en encorbellement sur le vide, des élargissements de route, en démolissant et reconstruisant des murs de soutènement plus en retrait ou en abattant dans le rocher à l'amont et la réfection complète des revêtements, canalisations et équipements de la route.

Ces gros travaux se sont effectués dans le cadre de sévères contraintes, comme la topographie, la circulation routière et ferroviaire à assurer en permanence, la surveillance de la voie du MOB pendant tous les travaux du pont sur cette ligne de chemin de fer, les conditions climatiques et le rétablissement de deux voies de circulation routière pendant la période hivernale.

Les travaux routiers se poursuivront à partir d'avril 2013. La mise en service du pont sur le MOB aura lieu en août 2013, pour une ouverture complète de la route au trafic en automne 2013.

A l'ouest de Rossinière, le chantier du virage des Rez s'est terminé aux deux extrémités du tronçon initialement prévu. Les travaux se sont poursuivis en 2012 pour permettre le prolongement d'une centaine de mètres du mur de soutènement aval en direction de Montbovon. L'état de vétusté du mur existant en maçonnerie a rendu nécessaire cette intervention. Le chantier s'étendra d'avril à août 2013 pour permettre de refaire entièrement la chaussée sur ce dernier tronçon et de poser les différentes couches de revêtement, ainsi que la couche de roulement et le marquage définitif.

[www.vd.ch/chaudanne](http://www.vd.ch/chaudanne)

#### **La route des Mosses s'ouvre au trafic 40 tonnes**

Le renforcement et l'assainissement des ouvrages d'art de la route du col des Mosses pour le trafic 40 tonnes se sont terminés le 23 novembre 2012. Commencés en 2006, les travaux se sont échelonnés sur plusieurs années hors saison hivernale, afin de maintenir la meilleure accessibilité possible aux régions desservies et de limiter les entraves au trafic. Sur les 80 ouvrages d'art cantonaux (ponts, viaducs, estacades, etc.) que compte la route, la moitié aura nécessité des travaux, pour un investissement total de 26 millions de francs.

Afin de faire évoluer les normes en vigueur et de limiter les coûts, le Service des routes a mandaté un collège d'experts qui a défini un nouveau modèle de charge, harmonisé les solutions de renforcement et d'assainissement et réduit les interventions prévues, sans compromis pour la sécurité des usagers et la durabilité des travaux. Pour raccourcir la durée des chantiers, des solutions constructives innovantes ont été mises en œuvre, dont l'utilisation de béton fibré ultraperformant - un matériau développé par l'EPFL - pour assurer l'étanchéité sur plusieurs ouvrages. Moins sensibles aux conditions météorologiques, de tels matériaux permettent de réduire la durée des travaux de plus d'un mois.

[www.vd.ch/mosses](http://www.vd.ch/mosses)

#### **RC177, nouvelle route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville / Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay**

L'année 2012 a été marquée par les événements suivants :

· **Procédure d'enquête publique selon la loi sur les routes** : suite à un nouveau recours des associations Venoge Vivante (AVV) et WWF en novembre 2011, le département a répondu à la Cour de droit administratif et public (CDAP). Cette dernière a rendu un nouvel

arrêt le 17 août 2012 déboutant les recourants. Les associations AVV et WWF ayant renoncé à recourir au Tribunal fédéral, l'approbation du projet RC177 peut être rendue définitive et exécutoire.

· **Syndicat d'améliorations foncières** : l'avant-projet des travaux collectifs étant entré en force, le traitement des oppositions à l'enquête 2 "estimation des terres et extension du périmètre", a pu reprendre. Les études pour le nouvel état et le projet d'exécution des travaux collectifs ont démarré.

· **Projet routier** : les dossiers des projets définitifs de la route et des ouvrages sont pratiquement terminés. Les dossiers de soumission "travaux" seront établis sur ces bases.

### **Assainissement du bruit routier**

Le trafic routier est l'une des principales sources de nuisances sonores. Le propriétaire de la route (commune, canton ou Confédération) a l'obligation légale de réduire ces nuisances à ses frais, avec une subvention fédérale pouvant aller jusqu'à 25%. Deux conventions programmes ont été signées par la Confédération et le Canton portant sur un total de 40 millions de francs d'études et de travaux.

Sur les quelque 150 communes vaudoises concernées, plus de 90 ont lancé leurs études d'assainissement, en collaboration avec le Service des routes; une trentaine ont été finalisées et approuvées par le Conseil d'Etat. Dans une trentaine de communes, des mesures de protection ont été mises en place (pose de revêtement phonoabsorbant, modération du trafic, paroi antibruit, etc.).

### **MISTRA**

Le système MISTRA est un ensemble modulaire d'applications permettant la gestion des données métiers relatives aux routes (revêtements, ouvrages d'art, trafic, accidents). Il est financé et développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) qui le met à disposition des cantons. Il constitue une plate-forme de type SIG, intégrée, conviviale, permettant d'afficher et d'analyser les données routières.

Le Service des routes a décidé d'introduire MISTRA afin de remplacer les applications actuelles fonctionnant avec des technologies dépassées et des bases de données séparées. Le projet d'introduction est en cours depuis 2010; il est conduit conjointement par notre service et la DSI.

En avril 2012, le Service a signé, avec l'OFROU, la Convention de base constituant ainsi le partenariat à long terme permettant l'utilisation du système MISTRA. La première application mise à disposition de quelques collaborateurs du service traite des accidents de la circulation. L'application appelée VUGIS permet de localiser les données des accidents sur une carte et de générer des rapports d'accidentologie.

En automne 2012, l'application gérant les données des ouvrages d'art a été la première à migrer sur la plate-forme MISTRA. Les données sur les axes et celles concernant l'état des chaussées seront migrées au printemps 2013. En parallèle, les collaborateurs concernés ont suivi les premières sessions de formation organisées par l'OFROU, mais financées par le service.

### **Sécurité des collaborateurs et des usagers de la route**

En 2012, les collaborateurs en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales et des routes cantonales ont reçu les premiers équipements de protection individuels oranges. Cette couleur remplace le jaune utilisé jusqu'ici. Ces équipements sont composés de matériaux les plus modernes et respectent les normes les plus exigeantes ; leur couleur est conforme aux prescriptions suisses. Cette démarche a été menée et réalisée conjointement avec les cantons de Fribourg et Genève en s'unissant pour l'attribution du marché.

En l'absence d'une vision d'ensemble du réseau des glissières de sécurité routière, le service a lancé un projet intitulé "ligne grise". Un inventaire a été établi; il a mis en évidence les nombreux modèles et types de retenue des véhicules et a permis d'évaluer à environ 19 millions de francs la valeur du patrimoine des glissières du réseau des routes cantonales hors traversée de localité.

Le projet a également évalué à plusieurs millions de francs les investissements à consentir pour assainir les tronçons défectueux (remplacement du matériel en mauvais état, des glissières déformées et/ou inclinées) et ceux en mauvais état (remplacement de barrières tubulaires). Cet investissement portera également sur la sécurisation des motards; en effet, divers rapports d'accidentologie motards ont mis en évidence de nombreux points noirs qu'il s'agira de sécuriser. Un EMPD de plusieurs millions sera déposé pour fin 2013.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
149	Mise en place d'un outil de suivi des boucléments trimestriels	Validée CS	A partir de 2013 car lié au projet SAP
150	Dématérialisation du flux interne du courrier entrant et sortant	Validée CS	Devrait être déployé à la DSI courant été 2011 et validé fin 2011. Une GED devrait être proposée aux services courant 2012. Démarrage du projet SR 2012/2013.
154	Mise en place d'un formulaire électronique "Bulletin de prêt, location, livraison (stock signalisation CEB)"	Validée CS	Réalisé le modèle E27-11
155	Mise en place d'un formulaire électronique "Demande légalisation signalisation pour commune avec délégation de compétences"	Validée CS	En cours avec la mise en place, avec la DSI, de l'application LEGAL
156	Mise en place d'un formulaire électronique "Avis de pose de la signalisation"	Validée CS	En cours avec la mise en place, avec la DSI, de l'application LEGAL
159	Délivrance sous forme électronique de certaines autorisations pour des objets ne relevant pas de la sécurité	Partiellement réalisé	Formulaire "demande de conduite de fouille" est à disposition sur le site du SR
161	Simplification du stockage des fiches LISA	Partiellement réalisé	Avis de juristes obtenu, rédiger la directive



## **66.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## 66.1 Planification des transports publics et privés

### 66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

#### Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## 66.2 Gestion des transports publics

### 66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

#### Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc..), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

### **Nouvelle organisation du Service de la mobilité**

Le 1<sup>er</sup> mai 2012, le Service de la mobilité (SM) a procédé à une réorganisation interne avec le transfert des tâches de planification routière du Service des routes (SR) au SM.

La nouvelle organisation implique que la Division Gestion du réseau du SR est supprimée. Le SM reprend les tâches de planification stratégique, notamment en lien avec le plan directeur cantonal, les plans régionaux, les projets d'agglomération, les études préliminaires de requalifications routières ou de nouveaux projets routiers. Le « guichet vélo » est également entièrement assuré par le SM. En tout, 6.3 ETP sont transférés au SM.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la coordination avec les voyers-responsables de région, hiérarchiquement subordonnés au chef de l'entretien routier du SR, est renforcée par des rencontres régulières avec la Direction du SR, respectivement avec la Direction du SM. Les voyers-responsables de région assurent les contacts avec les autorités communales.

L'organisation de la Division planification du SM a ainsi été adaptée avec la création d'une unité "Réseaux routiers et espaces publics" qui regroupe les compétences des deux services dans le domaine de la planification routière. La direction du SM sera étoffée avec un poste de "Responsable des politiques de la mobilité" pour l'appuyer dans la préparation des dossiers à l'intention des autorités politiques.

Ainsi, le SM a repris la charge de dossiers importants au stade de la planification, tels que le développement du réseau des routes nationales de la compétence de l'Office fédéral des routes (contournement autoroutier de Morges, goulet d'étranglement entre Nyon et Genève ainsi qu'études de requalification routière (RC 601 entre Les Croisettes et le Chalet-à-Gobet).

### **Horaires Romandie 2013 dès le 9 décembre 2012.**

L'horaire 2013 est entré en vigueur le 9 décembre 2012. C'est le résultat d'un important travail de préparation conduit en collaboration entre les CFF, les entreprises régionales et le Service de la mobilité au cours de ces dernières années.

La Suisse romande a bénéficié des principales améliorations, avec 33% de places assises en plus et des trains supplémentaires. En conséquence, un train sur deux change d'heure de départ; les pendulaires sont invités à consulter les nouveaux horaires. Simultanément, les horaires des lignes d'autobus et de chemins de fer régionales en correspondance ont été adaptés en conséquence.

Les clients de la Côte profitent désormais d'une cadence à la demi-heure des RegioExpress (RE) Genève – Lausanne, prolongés une fois l'heure sur Romont et Vevey. Les CFF ont introduit de nouveaux trains à deux étages.



**Rame automotrice DOSTO à deux étages (à 4 voitures)**  
**pour les Chemins de fer fédéraux (CFF), Suisse**



De même, les clients de la Riviera et du Chablais profitent aussi de trains supplémentaires pour Genève aux heures de pointe, avec un gain de temps de 11 minutes.

La halte de Morges St-Jean est desservie depuis le nouvel horaire par la ligne S3 du RER Vaud (Villeneuve–Allaman) au lieu de la ligne S4. Ce changement permet une desserte chaque heure de la halte, y compris en soirée et le week-end.

Sur la ligne S31 du RER Vaud, un nouvel aller-et-retour est introduit le vendredi et le samedi soir: départ de Vevey à 23h09 et dans l'autre sens départ de Puidoux-Chexbres à 23h45, avec arrêts dans toutes les stations.

Une nouvelle relation directe le matin est proposée au départ des gares de la ligne Neuchâtel-Yverdon-les-Bains vers Yverdon-les-Bains et Morges où une correspondance est établie vers Nyon et Genève. En fin de journée, deux bonnes relations de Genève et Nyon vers Morges avec correspondance sur le RegioExpress / Regio vers Yverdon-les-Bains-Neuchâtel sont introduites.

Dans le sens contraire, des correspondances intéressantes sont établies le matin entre l'Arc lémanique, via Yverdon-les-Bains, et les gares situées entre Yverdon-les-Bains et Neuchâtel et le soir dans l'autre direction.

### **Projets d'agglomération**

Les Chambres fédérales avaient adopté le 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011.

La Confédération, qui les a évalués sur la base de la Loi sur le fonds des infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: les mesures prioritaires (classées A) recevront ainsi 40% pour le PALM et le PAFVG, 35 % pour aggro Y.

Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet de l'agglomération yverdonnoise (aggloY) et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG). Une fois que les Accords de prestations seront signés par la Confédération, des conventions de financement entre agglomérations et Confédération, élaborées pour chacune des mesures, donneront lieu aux versements fédéraux.

Les agglomérations de la Riviera du Chablais avaient adressé à l'Office du développement territorial (ARE) à fin 2011 leurs projets d'agglomération de 1ère génération portant sur la période 2015-2018. Les agglomérations de Lausanne-Morges, d'Yverdon-les-Bains et franco-valdo-genevoise ont remis leurs projets de 2ème génération pour cette période au 30 juin 2012.

### **Observatoire de la mobilité : bilan de la mobilité 2011**

Le 11 mai 2012, le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, a présenté le bilan de la mobilité 2011 dans le canton de Vaud.

Cette année, les résultats du micro-recensement mobilité et transports 2010 ont permis de vérifier que la méthode de comptage du trafic sur un certain nombre de sections (écrans) est fiable. L'enquête quinquennale confirme l'évolution mesurée chaque année du transfert modal de la voiture vers les transports publics. Corollaire, le pourcentage de personnes disposant d'une voiture est plus faible qu'il y a cinq ans. Ainsi, la part modale de la voiture, de 77 % en 2000, est passée à 75 % en 2005 et 72 % en 2010.

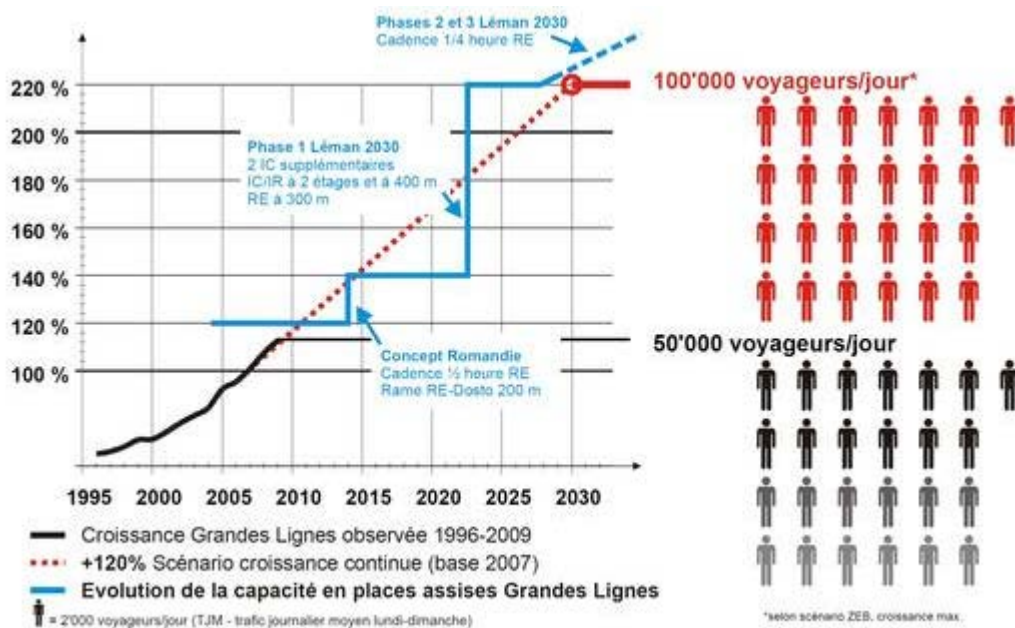
Autre enseignement confirmé: la baisse du taux de motorisation, avec 512 voitures pour 1000 habitants, contre plus de 530 entre 2001 et 2005. En 2010, 87% des bénéficiaires de permis de conduire ont une voiture à disposition ; cinq ans plus tôt, ils étaient 94%. A l'inverse, 46% des Vaudois ont un abonnement de transports publics, contre 37% en 2005.

Quant à l'évolution annuelle 2010-2011, elle est conditionnée par la rapide croissance démographique du canton : +1.9 %, soit 13'500 habitants. Elle est accentuée par une demande individuelle soutenue, tant en transports individuels motorisés (TIM), qu'en transports publics (TP). Ceci aboutit à une croissance mesurée aux écrans de 3.4% pour les TP et de 3.0% pour les TIM, un rythme encore supérieur à celui de l'évolution quinquennale qui ressort du recensement.

### Léman 2030 / Financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

L'objectif est de doubler le nombre de places assises à l'horizon 2030 :



Suite à la procédure de consultation conduite en 2011, le Conseil fédéral a approuvé le 18 janvier 2012 le message relatif à l'initiative populaire "Pour les transports publics" et sur le contre-projet direct (Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF).

Le projet présenté par le Conseil fédéral tient largement compte des objectifs de la convention-cadre avec une priorité dans les investissements en Suisse occidentale compte de l'évolution du trafic et d'un important besoin de rattrapage.

Le Conseil fédéral propose tout d'abord de sortir du programme ZEB la réalisation du tunnel du Chestenberg entre Aarau et Zurich, dont l'état d'avancement de la planification ne permet pas d'envisager sa réalisation entre 2018 et 2025. Il intègre en contrepartie dans le ZEB les aménagements dans le nœud de Lausanne pour un montant qui dépasse le milliard de francs. Les travaux en gare de Lausanne sont indispensables et urgents pour permettre la mise en service de nouvelles compositions à deux étages et de 400 mètres de long entre Genève et St-Gall. C'est en effet grâce à la mise en service de ce nouveau type de trains que l'on pourra résoudre les problèmes de capacité qui se posent sur différents secteurs de cet axe.

Dans son message sur le FAIF, le Conseil fédéral propose une première étape d'aménagement (2018 – 2025) pour un montant de 3,5 milliards de francs. Outre les mesures à réaliser sur le réseau des chemins de fer privés, les mesures de moindre importance réparties sur l'ensemble du réseau ainsi que la planification de l'étape suivante, le projet du Conseil fédéral préconise les réalisations suivantes qui concernent directement la Suisse romande :

- Lausanne–Genève: extension de capacité : installation de dépassement du trafic marchandises entre Coppet et Nyon et accès à la gare de Lausanne-Triage : 330 MCHF
- Gléresse–Douanne: extension de capacité : doublement de la voie en tunnel ; élimination du seul tronçon à voie unique entre Genève et Romanshorn : 390 MCHF

Un travail de lobbying a été conduit auprès du Conseil des Etats, première chambre à traiter du message. En décembre 2012, à l'unanimité, le Conseil des Etats a estimé que seule l'étape d'aménagement plus complète à 6,4 MCHF permettra de faire face à la croissance de la demande qui est estimée à 60% d'ici à 2030.

Cette étape d'aménagement plus complète comporte les mesures supplémentaires suivantes pour notre région :

- Noeud de Genève: extension de capacité : deux quais supplémentaires : 790 MCHF
- Lausanne–Berne: mesures d'accélération : renforcement de la voie pour les trains WAKO et mesures dans le cadre du premier degré d'urgence : 300 MCHF

Le dossier sera traité en 2013 par le Conseil national. Le peuple suisse devrait se prononcer en 2014 sur le FAIF.

L'étude de la transformation du nœud ferroviaire de Lausanne a progressé, notamment pour le futur tronçon à quatre voies entre Lausanne et Renens avec un nouveau saut-de-mouton entre Malley et Renens ainsi pour la transformation de la gare de Renens. Le dossier d'approbation des plans pourra être adressé à l'Office fédéral des transports durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 de manière à permettre de procéder à la mise à l'enquête publique du projet.

### **Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois : mise à l'enquête de la première étape du tram t1**

L'enquête publique de la première étape du réseau-t s'est déroulée du 13 juin 2012 au 12 juillet. 2012

Elle a porté sur les objets suivants :

- La ligne de tramway t1 entre Renens-Gare et Lausanne-Flon, y compris la requalification de l'avenue du 14-Avril accompagnant la mise en double sens de circulation de cet axe et la nouvelle liaison routière Vigie-Gonin.
- L'axe fort de Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Prélaz-les-Roses et St-François.
- Les modifications de circulation sur la « petite ceinture lausannoise », la place de la gare et à Chauderon-Sud.
- Le nouveau garage-atelier du tramway situé à l'Ouest du dépôt actuel des t1 de Perrelet.

En collaboration avec le Service de la mobilité, la Direction de projet a engagé la procédure de traitement des oppositions et interventions résultant de l'enquête publique.



### **Halte de Prilly-Malley : inauguration le 29 juin 2012**

Le 29 juin 2012, lors de son inauguration officielle, peu après 10 heures 30, la nouvelle halte de Prilly-Malley a vu s'arrêter son premier train.

Mis à l'enquête en octobre 2007, les travaux ont été réalisés conformément au calendrier fixé. Son budget a pu être optimisé : au final les coûts de construction atteignent 65 millions de francs, pris en charge pour moitié par le Canton de Vaud, et pour moitié par la Confédération. Le chantier de construction s'est déroulé sans accident.

La halte de Prilly-Malley est désormais desservie chaque heure par les lignes du RER Vaud S1 Villeneuve–Allaman, S3 Villeneuve Yverdon-les-Bains, et S4 Palézieux-Allaman, soit trois trains par heure et par sens. Le temps de parcours entre Lausanne et Prilly-Malley est de deux minutes.



La stratégie de promotion du vélo porte sur le développement et l'amélioration des infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi sur la sensibilisation et l'encouragement de l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton. A cette fin, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2013 à 2017.

La mise en œuvre de cette stratégie sur les deux roues nécessite la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu).

Un travail important d'adaptation de la LTPu a été conduit en 2012 pour tenir compte des évolutions intervenues depuis la dernière modification intervenue en 2000 concernant la délégation des compétences dans le domaine de la mobilité, les incidences de la loi sur les subventions, de la loi sur les participations ainsi que de celle des finances. La loi modifiée prendra pour titre "loi sur la mobilité et sur les transports publics. Son champ d'application sera étendu à l'aviation, aux transports par câbles et à la mobilité douce.

Le projet de loi et de décret pourra ainsi être soumis au Grand Conseil au début de 2013.

### **Compagnie générale de navigation sur le Léman : réorganisation décidée le 16 mai 2012**

Le 5 avril 2011, le Grand Conseil avait adopté le projet de décret accordant un crédit de 16'602'600 francs pour la participation de l'Etat à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24'772'600 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman. Le Conseil d'Etat a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière.

La réorganisation de la CGN est intervenue lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2012. Le bilan de la CGN a été assaini. Les cantons ont procédé à un abandon de leurs créances. Le capital-actions a été réduit de 75%, puis les cantons ont souscrits à l'augmentation de capital-actions, devenant majoritaires. La structure juridique de la CGN a été transformée. Une société holding; "Groupe CGN SA" a été constituée avec deux filiales, "CGN SA" pour l'exploitation de l'ensemble de la flotte et "CGN Belle-Epoque" qui est propriétaire des bateaux historiques.





## 63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

### Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
  - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
  - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
  - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
  - Système de management
  - Portefeuille projets
  - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## 63.1 Evolution des SI

### 63.1 Evolution des SI

---

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

#### Descriptif

---

- Piloter et rationaliser les SI métiers
  - Schémas directeurs sectoriels
  - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.



## 63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

### 63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

#### Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
  - Schéma directeur des infrastructures
  - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2012 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des systèmes d'information, tout en assurant la disponibilité et la sécurité des systèmes nécessaires quotidiennement au fonctionnement de l'Administration (mise à disposition des systèmes, maintenance des applications et des infrastructures, assistance aux utilisateurs).

Dans ce contexte, les événements les plus marquants ayant contribué soit aux efforts de simplification administrative, soit au renforcement de la maîtrise par la DSI de la qualité, des coûts et des risques des SI, sont :

- **L'ouverture du portail des prestations en ligne de l'administration cantonale vaudoise**

Le site internet du Canton de Vaud contient désormais un «portail des prestations en ligne» qui rassemble les prestations électroniques de l'administration cantonale. L'ouverture de ce portail marque une étape importante dans la consolidation de l'informatique cantonale. Elle ouvre la voie à la mise à disposition progressive de prestations en ligne conformément à la stratégie e-VD 2012-2017 adoptée par le Conseil d'Etat. Le portail a remporté en juin le prix Business lors des Open Source Awards 2012.

- **La déclaration d'impôt par internet**

Depuis début 2012, les déclarations d'impôt peuvent être retournées à l'Administration cantonale des impôts (ACI) via internet par un simple clic de souris. Ce tout nouveau système, sans signature et sans pièces justificatives est une première suisse.

- **Le déploiement des solutions de E-Facture, E-Paiement et SMS**

Afin de simplifier les démarches avec l'Administration, les premières solutions transversales de e-Facture, e-Paiement et SMS ont été mises à disposition en 2012. La solution de e-Facture a été déployée cette année afin de [permettre aux contribuables qui le souhaitent la réception des factures et le paiement des impôts par e-banking via l'institut financier auquel ils sont affiliés](#) (Postfinance ou banque).

- **La modernisation des systèmes d'informations des services de l'Administration**

De nombreux projets ont été menés afin de déployer de nouvelles solutions informatiques visant à moderniser les systèmes d'information métier. Les projets les plus significatifs sont:

- La réalisation des schémas directeurs du SPEV, du SAN, du SR et du domaine Géomatique.
- Le déploiement de la solution supportant le Revenu Déterminant Unifié (RDU) pour le DSAS.
- La mise en œuvre d'un registre des élèves et d'une solution de gestion des notes (NEO) pour la DGEO.
- La mise en œuvre et l'adaptation des solutions supportant la modification de la loi sur la Protection de l'Adulte et de l'Enfant (OJV/DSAS/DINT).
- La mise en œuvre du transfert électronique des réquisitions de poursuite entre l'OJV et l'ACI.
- La stabilisation et la migration du système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL).
- La mise en œuvre de la nouvelle version de la solution de gestion du Registre foncier CAPITASTRA/INTERCAPI.
- La mise en œuvre de la solution SIGARE pour la gestion du laboratoire cantonal (*solution intercantonale*)
- La mise en œuvre de la solution CADERO pour le cadastre des émissions polluantes (*solution intercantonale*)
- La mise en œuvre de la salle de l'Etat major de crise en cas de catastrophe EMCC (PCO)
- Le lancement de la phase de réalisation de la modernisation et de la dématérialisation des dossiers du service de la population (eSPOP).

- **L'inauguration du data center de l'Etat de Vaud**

Le centre de traitement des données (data center) de l'Etat de Vaud localisé dans le bâtiment de Longemalle à Renens, a été inauguré en avril par le Conseiller d'Etat François Marthaler. Ce centre, qui renferme l'ensemble des serveurs de l'Etat, a été construit en respectant des normes écologiques strictes qui permettent d'importantes économies financières et énergétiques. Cet événement marque la fin du rapatriement de serveurs de Berne à Lausanne.

- **L'élaboration du projet d'évolution des postes de travail**

La préparation des travaux liés à l'évolution des postes de travail a été finalisée. L'EMPD associé sera soumis aux autorités (CE, GC) au début 2013. Le déploiement se déroulera jusqu'en 2014.

- **L'initialisation d'une gestion des risques majeurs**

Une cartographie des applications et systèmes critiques a été initialisée afin d'identifier, évaluer et traiter les risques majeurs détectés. Un plan de traitement des risques de sécurité informatique a été élaboré et sera soumis, via un EMPD, aux autorités (CE, GC) au début 2013.

- **L'initialisation des travaux de mise à jour du plan directeur cantonal 2013-2018.**

En complément aux événements marquants 2012, la DSI a œuvré pour fiabiliser et moderniser le socle technique du SI dans les domaines suivants :

- La poursuite de la modernisation et de la sécurisation du système de gestion des identités et des accès (GDIA)
- L'évolution technique du Registre des personnes (RCpers)
- La mise en œuvre d'une solution de numérisation des documents (KOFAX)
- La finalisation du déploiement de téléphonie IP (RCV4a)
- La poursuite de la modernisation du réseau (Réalisé à 70%, Projet RCV4b)
- La poursuite du déploiement des points d'accès WIFI (+85 en 2012)

La DSI a par ailleurs poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- Le renforcement de son système de management grâce à la mise en œuvre d'une solution de tableaux de bord et grâce à une clarification des rôles et responsabilités en matière de gestion par processus.
- La montée en puissance de l'outil PPMS de gestion des activités et projets de la DSI (nouvelles fonctionnalités, revues régulières de portefeuilles) et exploitation de ses données à des fins de pilotage et de rationalisation
- Le déploiement d'un espace documentaire commun à l'ensemble du service.
- La généralisation des tests et la mise à disposition d'outils adéquats.
- L'industrialisation de la mise en production des solutions de type J2EE.
- La mise en œuvre du processus de gestion du stock
- Des cours de sensibilisation à la sécurité réalisés pour plus de 375 personnes.



## 706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

### 706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

#### Descriptif

##### Conduite stratégique et opérationnelle

**Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations**

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Assurer le contrôle des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

## 706.1 Administration des ressources humaines

### 706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

#### Descriptif

**Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée**

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES). Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

## 706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 4 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la gestion des absences de longue durée, de la gestion des garderies de l'ACV et de la coordination des responsables RH départementaux et de grands services.

Il s'agit d'œuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'accompagnement, de soutien, d'appréciation et de développement professionnel, selon l'égalité des chances.

### Descriptif

#### **Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV**

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

#### **Définir, appliquer et développer une politique de gestion administrative des absences maladie et d'accident de longues durée et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes**

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et organiser des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Mettre à disposition des services un outil de gestion des absences

#### **Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat**

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

#### **Assurer une coordination des responsables RH afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s**

- Recueillir les besoins résultant des règles d'application de la ligne et proposer les mesures de correction adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion
- Garantir une harmonisation des pratiques

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne).





## 706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

### 706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation, en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes, de la fixation de salaire initial et du calcul du montant des promotions. Il gère également la maîtrise de la masse salariale de l'Etat par le truchement de l'examen des demandes de postes nouveaux. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

#### Descriptif

##### Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes

##### Fixer le salaire initial et déterminer le montant du salaire en cas de promotion

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

##### Assurer une gestion des processus RH en vue de les automatiser et être dans une logique d'amélioration continue pour atteindre l'efficacité et l'efficience

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Etablir le schéma directeur informatique des processus RH et assurer la réalisation de son plan d'action
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Autorités d'engagement, Responsables RH, Collaborateur-trice-s, DSI.

## 706.4 Politique RH

### 706.4 Politique RH

Ce domaine a repris une partie des activités effectuées dans le cadre de l'ancien projet DECFO-SYSREM. Il s'agit désormais de rendre opérationnelle la gestion des emplois, des fonctions ainsi que des autres outils dans le domaine des ressources humaines (cahier des charges, entretien d'appréciation, référentiel des compétences, etc.). Il oeuvre également à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat. Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP. Enfin, il s'occupe de la coordination de l'apprentissage au sein de l'ACV.

### Descriptif

#### **Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie**

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH
- Concevoir et développer l'apprentissage à l'Etat de Vaud

#### **Mettre la politique RH au service de la stratégie**

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

#### **Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH**

Bâtir un système de pilotage basé sur

##### ***L'analyse rétrospective***

- Bilan social, comme outil d'information et d'évaluation

##### ***Le constat et l'action***

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

##### ***L'anticipation***

- Modélisation comme outil de projection
  - Réaliser des études statistiques
  - Produire des rapports « indicateurs RH »
  - Mener des enquêtes de satisfaction
  - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

#### **Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois**

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

#### **Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat**

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat

- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation (compte 3091)

#### **Adapter et développer les outils et référentiels RH**

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

#### **Assurer le support administratif et le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat**

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.), CCA.

#### **Garderies de l'Etat**

En raison de la réorganisation des départements et du nouveau rattachement du SPEV au DIRH, la gestion des garderies de l'Etat est désormais confiée au SPEV. Cette activité nouvelle s'inscrit dans le domaine des prestations du SPEV. Plusieurs modifications et ajustements de nature technique ont été nécessaires en suite du passage de cette activité du SPJ au SPEV. Conformément au programme de législature, il s'agira de développer l'offre des places d'accueil.

#### **Rapport sur la Politique RH 2011-2015**

Après que le Grand Conseil a pris acte du rapport sur la Politique RH, plusieurs résultats concrets sont sur le point d'aboutir. L'effort a été en particulier porté sur la promotion interne et externe. Il s'agit ici de disposer d'un concept d'accueil des nouveaux collaborateurs afin de les fidéliser et de les intégrer de manière optimale au sein des services de l'Etat. Il s'agit également de promouvoir l'image de l'Etat à l'externe. Dans ce cadre, une nouvelle politique d'annonce de places vacantes a été proposée au Conseil d'Etat. De plus, l'Etat participe désormais de manière active à plusieurs salons qui permettent de valoriser son image et son attractivité auprès des jeunes.

D'autres actions sont en cours d'élaboration, en particulier les travaux sur un référentiel de compétences ainsi que la définition de la notion de cadre.

Les travaux se poursuivront ces prochaines d'années afin de répondre aux axes stratégiques décidés par le Conseil d'Etat et de la sorte faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique efficace (cf. mesure 5.2 du programme de législature).

#### **Politique salariale**

Les procédures de la compétence de la Commission de recours DECFO-SYSREM ont particulièrement bien avancé. Tous les recours ont désormais été notifiés à l'Etat employeur, qui s'est déterminé, à l'exception de ceux du métier du secrétariat qui font l'objet d'une révérification. Les travaux de la Commission pourraient prendre fin courant 2013.

Pour sa part, le Tripac a rendu plusieurs décisions de principe. Ces dossiers connaissent un traitement plus long de par la procédure appliquée. Pour rappel, les décisions du Tribunal auront un effet pour tous les titulaires de la fonction concernée contrairement aux procédures devant la Commission de recours qui traite des situations individuelles.

#### **Négociations avec les syndicats**

Plusieurs sujets ont été abordés à la faveur de plusieurs séances de négociations avec les syndicats. Il s'agit de l'avant-projet de règlement sur l'évaluation des fonctions, du système des gratifications et de l'important dossier relatif au réexamen des métiers du secrétariat, circonscrit aux personnes qui ont contesté leur classification. Ces négociations sont en cours et continueront en 2013.

### Caisse de pensions

Le droit fédéral impose à toutes les caisses de pensions, qui ne sont pas capitalisées à 100%, soit une capitalisation totale, soit l'atteinte d'un objectif de 80% en 2052. Cet important chantier a été ouvert et conduit par le SPEV, en particulier au travers de la Commission tripartite des assurances. Dite Commission a soumis un rapport intermédiaire au Conseil d'Etat, puis a continué ses travaux en travaillant sur des hypothèses d'un nouveau plan permettant de répondre aux objectifs du droit fédéral. Une centaine d'hypothèses ont été examinées et travaillées. Elles ont ensuite été transmises à la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines qui conduit les négociations avec les syndicats. Ce dossier devra être mis sous toit dès lors que le droit fédéral impose que le droit cantonal soit adapté au 1er janvier 2014 au plus tard. Les travaux sont conduits avec la collaboration du Conseil d'administration de la Caisse de pensions qui est régulièrement informé de leur avancement. C'est également l'occasion de préciser que l'organe suprême de la Caisse disposera des compétences étendues, également prévues par le droit fédéral.

### Système d'information des ressources humaines - moteur de paie

Après que le SPEV a développé les processus RH, il a initié l'élaboration du schéma directeur informatique avec l'appui de la DSI. Dans le cadre de ces travaux, la nécessité de consolider le socle du SIRH est ressortie de façon prioritaire avec un besoin urgent de remplacer le moteur de paie. Ce dernier repose sur une technologie obsolète et doit être changé si possible pour le 31 décembre 2015. Le socle administratif sur lequel repose la gestion des données personnelles et celle des postes nécessite également des travaux de migration et de consolidation. Cette opération nécessitera des moyens relativement conséquents dès lors qu'aucune erreur n'est permise lors du calcul et du paiement des salaires.

### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
189	Remplacement de l'envoi des décomptes salaires par l'ouverture des accès en consultation à un compte salarié	A faire	En lien avec le changement du moteur de paie.
190	Simplification et diminution des échanges entre le SPEV et les services lors de l'établissement du contrat d'un nouveau collaborateur	Terminé	
191	Amélioration de la gestion des indemnités et/ou retenues mensuelles/annuelles constantes par Peoplesoft	A faire	En lien avec le changement du moteur de paie.
192	Simplification de la procédure de contrôle des décomptes SUVA et des autres éditions liées à la paie	A faire	En lien avec le changement du moteur de paie.
193	Mise en place d'une interface automatique entre le SI RH et le SI Finances	Terminé	La mise en oeuvre opérationnelle est fixée au 1er janvier 2013.
194	Transfert du référentiel des collaborateurs entre le SIRH et le SI informatique pour la gestion des accès et du helpdesk	Terminé	
195	Suppression du préavis du SPEV pour les formations longues	Terminé	
196	Développement d'une politique de télétravail	En cours	
197	Harmonisation des conditions de travail et des avantages en nature au sein de l'ACV		Repris dans une optique plus large.
198	Suppression des autorisations ponctuelles liées à l'utilisation d'un véhicule privé à des fins professionnelles	Terminé	



